

## Rapport des activités du PDC Genève Mars 2015 – Mars 2016

**En 2015, nous avons  
gravi des montagnes  
grâce à vous.**



## Sommaire<sup>1</sup>

- 4. Elections communales
- 6. Elections fédérales
- 15. Changement de présidence
- 15. Réflexion sur le fonctionnement des commissions
- 17. Recrutement et relance
- 17. Votations
- 18. Rapport d'activités du groupe PDC au Grand Conseil
- 23. Finances du parti

---

<sup>1</sup> Les annexes au rapport sont disponibles au secrétariat

*Pendant l'année « présidentielle » 2015-2016, les activités du PDC Genève se sont principalement concentrées sur trois points : les élections communales 2015, les élections fédérales 2015 et la préparation du changement de présidence. Tous les organes du parti se sont concentrés sur les objectifs électoraux.*

*En sotto voce, une réflexion sur les commissions du parti a commencé à être mise en place, ainsi qu'un plan de recrutement/relance des associations a été commencé avec ces dernières en 2016.*

*Chacun de ces points sera abordé pour lui-même dans le rapport, changeant un peu la forme par organe que nous avons connue jusqu'à présent.*

*Nous aborderons également les finances du parti rapidement. Ces dernières étant un objectif important de la présidence 2014-2016.*

## 1. Elections communales 2015

Les élections communales se sont tenues le 19 avril (conseils municipaux et 1<sup>er</sup> tour des Conseils administratifs, Maires et Adjointes) et le 10 mai (2<sup>ème</sup> tour).

Le PDC a présenté des candidats dans 20 communes : 205 candidat-e-s au Conseil municipal et 21 candidat-e-s à l'exécutif.

### Préparation des élections :

La préparation des élections s'est faite principalement au sein des communes. Le canton est intervenu depuis 2014 en soutien. Son but était de faciliter le travail des associations communales, avoir une cohérence graphique reconnaissable dans tout le canton, tout en laissant la liberté nécessaire pour que les particularités communales puissent s'exprimer.

Dès le printemps 2014, il a déjà proposé plusieurs actions de soutien :

- le développement et la mise à disposition d'une charte graphique simple d'utilisation pour que les associations puissent s'occuper elles-mêmes de faire leurs flyers et affiches<sup>2</sup> ;
- la mise à disposition de la Secrétaire générale pour faire les affiches, flyers et autres si l'association ne pouvait pas le faire elle-même ;
- un flyer de recrutement printemps/été 2014, préparé et financé par le canton mais adapté à chaque commune. Confignon, Collex-Bossy, Lancy, Onex et Vernier ont

---

<sup>2</sup> Annexe 1 : charte graphique

participé à l'action. Un exemple est disponible en annexe<sup>3</sup> ;

- La mise à disposition pour un tarif très favorable (40 CHF par portrait) d'un studio construit au siège (de décembre à février) et d'un photographe, Niels Ackermann. Cette action a rencontré un franc succès et les associations semblaient être satisfaites du résultat ;
- Une aide financière à certaines associations en difficulté ;
- Une publicité de deux pages dans la Tribune de Genève au printemps 2015<sup>4</sup> ;
- Un forum de discussion privé sur internet, mais celui-ci a été peu utilisé par les associations ;
- Une matinée de formation pour les candidats à la salle communale de Plainpalais<sup>5</sup> ;
- Un journal spécial élections communales<sup>6</sup>
- Publication d'un flyer d'explication pour les votants étrangers.

En dehors de ces actions ponctuelles, le canton a poursuivi régulièrement ses séances de « CPA - conférence des présidents d'association ». Ces dernières ont été présidées par Daniel Fischer qui a également soutenu les associations communales dès 2014.

---

<sup>3</sup> Annexe 2 : flyer recrutement 2014

<sup>4</sup> Annexe 3 : publicité Tdg

<sup>5</sup> Annexe 4 : matinée des candidats

<sup>6</sup> [http://pdc-ge.ch/wp-content/uploads/le-democrate-chr%C3%A9tien-227\\_200x270\\_05-1.pdf](http://pdc-ge.ch/wp-content/uploads/le-democrate-chr%C3%A9tien-227_200x270_05-1.pdf)

### **Préparation dans les communes<sup>7</sup> :**

Chaque commune a fait des efforts très importants de recherche de candidats, préparation du programme, présence dans la commune, développement du matériel de campagne. Leurs conclusions et rapports peuvent être directement demandés aux président-e-s concerné-e-s.

### **Résultats :**

Le PDC compte 18 élu-e-s dans les exécutifs communaux (+1) et 102 élu-e-s dans les conseils municipaux, devenant ainsi le 2<sup>ème</sup> parti du canton (après le PLR).<sup>8</sup>

Le PDC fait d'excellents résultats dans pratiquement toutes les communes, la progression est particulièrement importante dans les communes suburbaines.

---

<sup>7</sup> Un classeur d'archives peut être consulté au secrétariat.

<sup>8</sup> [http://pdc-ge.ch/wp-content/uploads/LDC228\\_04.pdf](http://pdc-ge.ch/wp-content/uploads/LDC228_04.pdf)

## 2. Elections fédérales 2015

Les élections fédérales se sont tenues le 18 octobre et le 8 novembre.

Le PDC a présenté

5 candidat-e-s au Conseil national sur une liste mère (Guillaume Barazzone, Jacques Blondin, Claude Bocquet-Thonney, Guy Mettan et Véronique Schmied),

6 candidat-e-s au Conseil national sur une liste JDC (Delphine Bachmann, Sophie Buchs, Bruno Da Silva, Nicolas Fournier, Adriano Piccoli et Diellza Shatri) et

un candidat au Conseil des Etats sur une liste d'Entente (Raymond Loretan).

Le PDC a maintenu son sortant, Guillaume Barazzone. La liste mère a obtenu 10,76%, la liste JDC 1,29%,

Le PDC et le PLR n'ont pas atteint leur objectif de renverser la majorité au Conseil des Etats.

Philippe Fleury a dirigé le comité électoral et organisé les élections avec l'aide du secrétariat général.

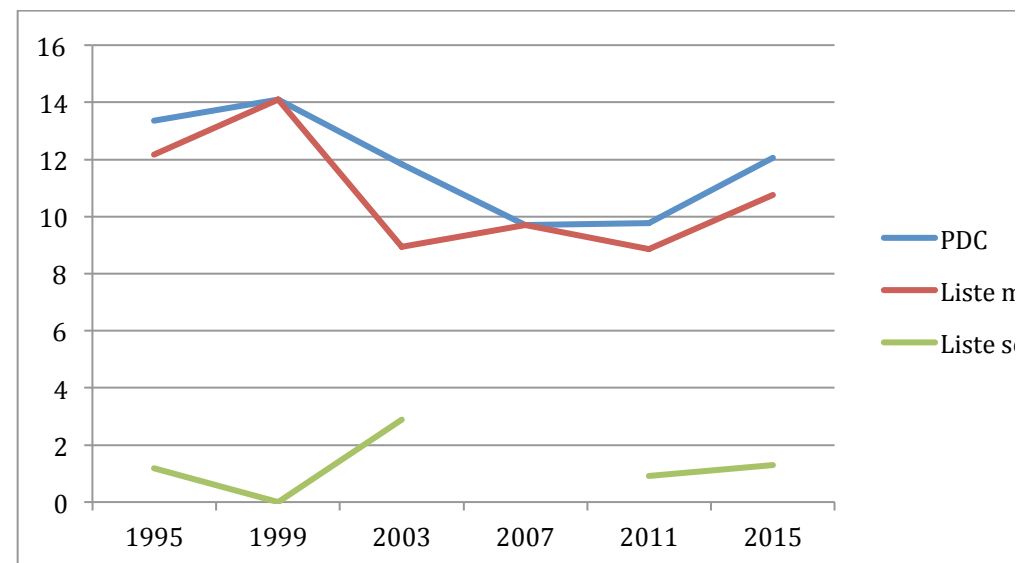
Le Parti a engagé Benoît Cerutti comme assistant de campagne pour les mois de juin à septembre.

De plus, un étudiant a été engagé pour amener le matériel aux associations communales, action qui a facilité l'organisation des stands.

### 1. Conseil national

#### a. Quelques chiffres

### Résultats du PDC depuis 1995



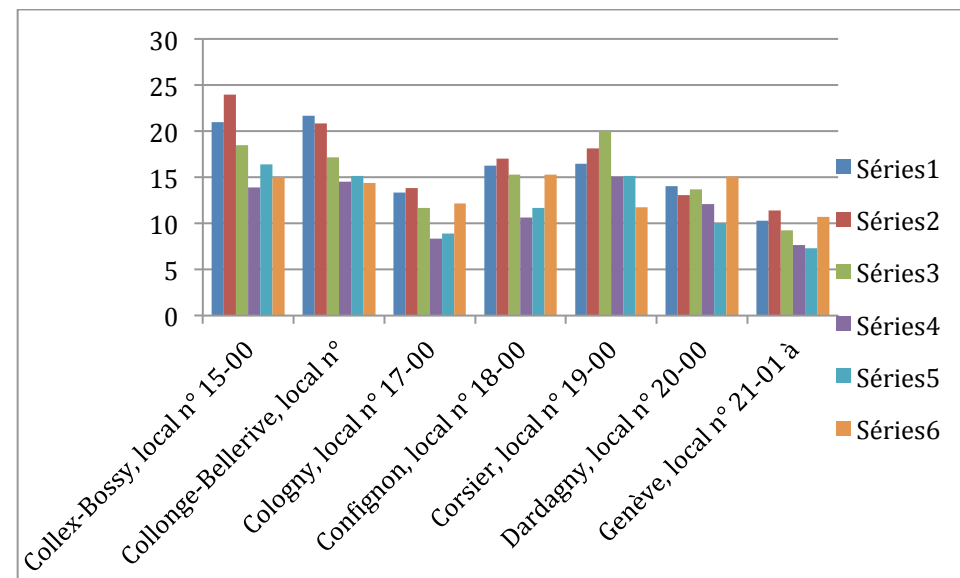
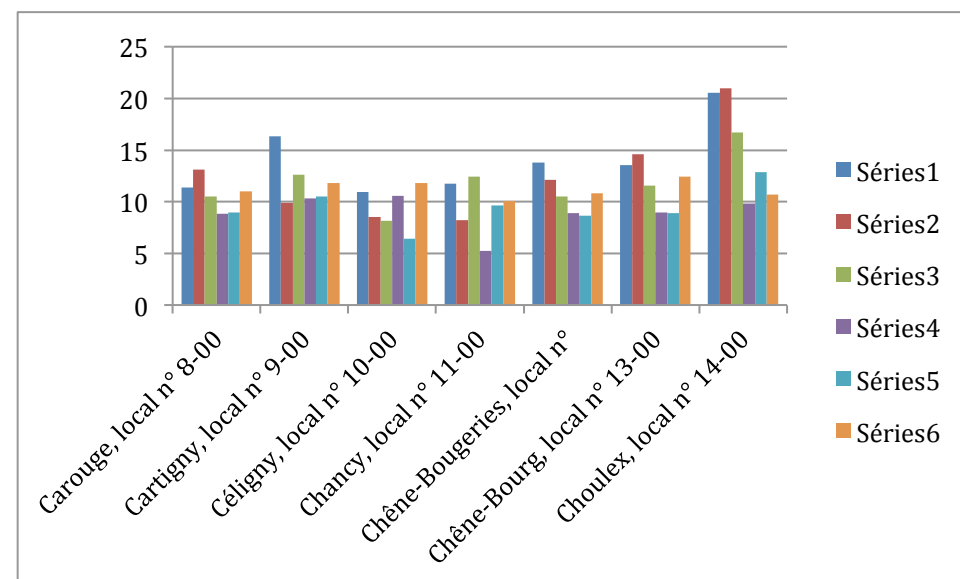
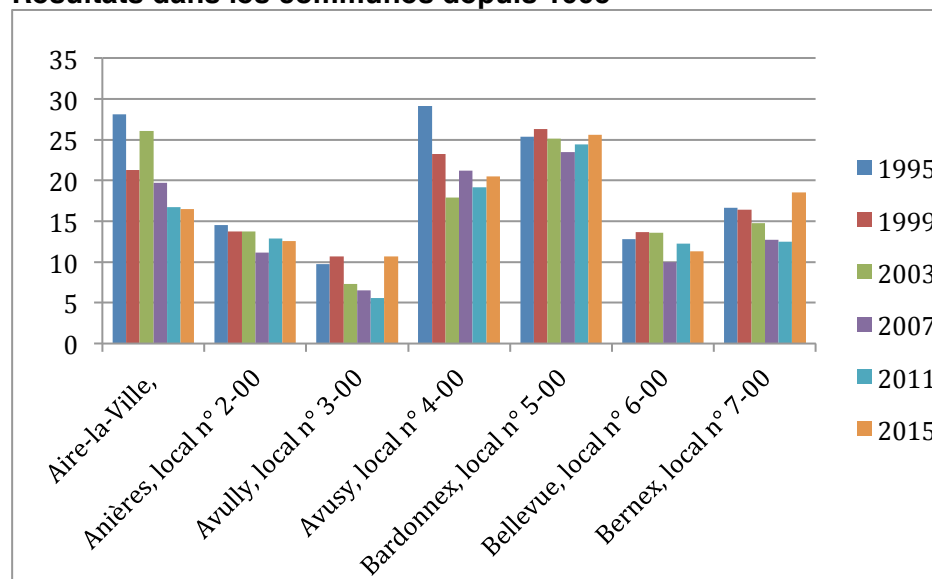
### Commentaires :

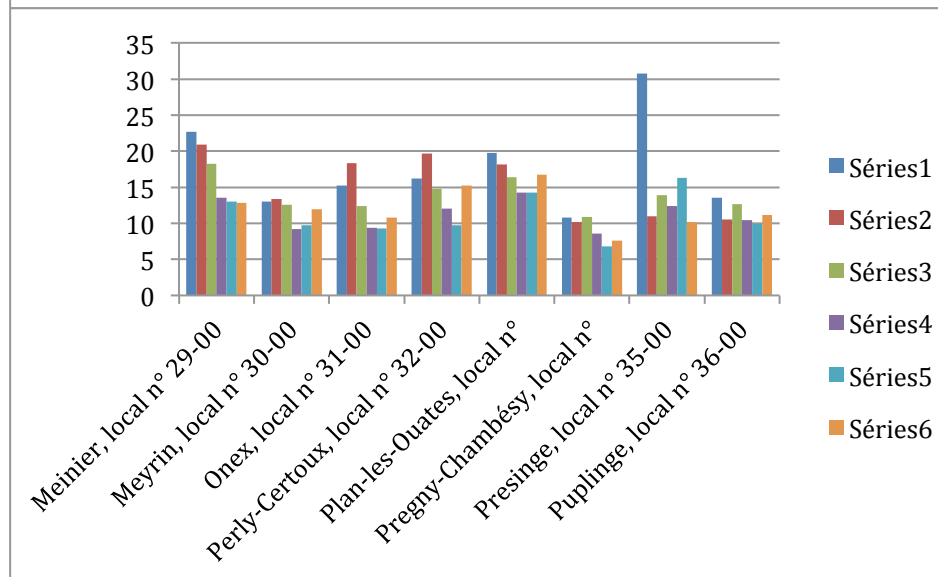
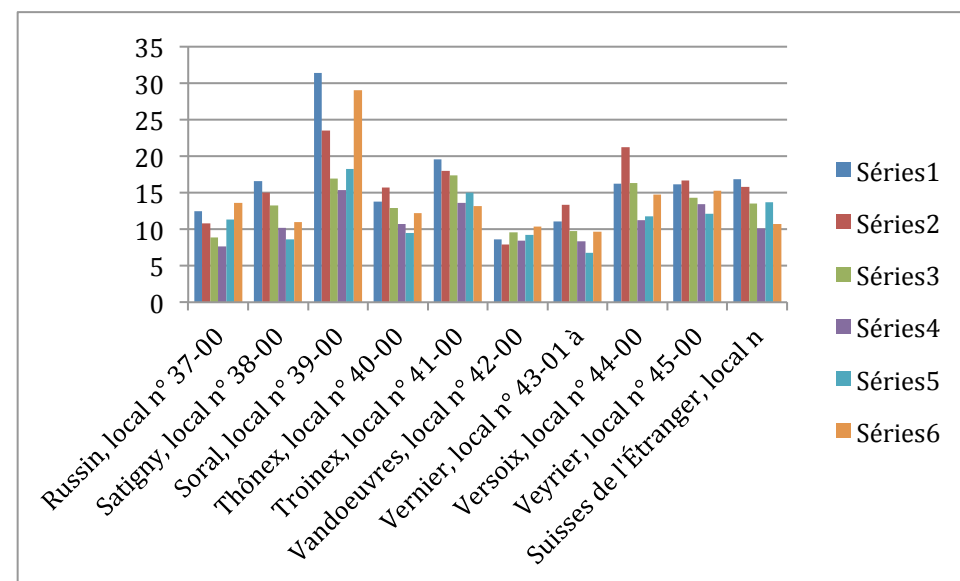
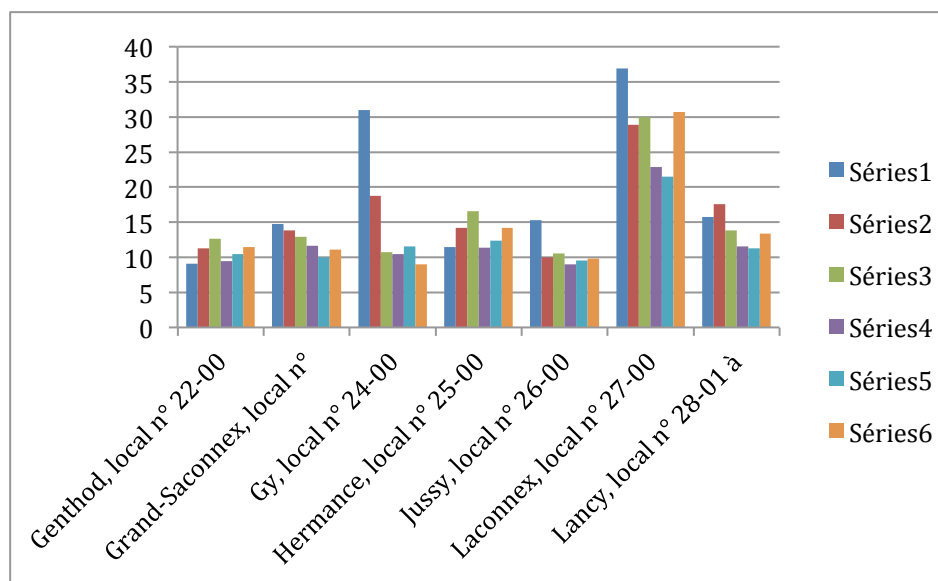
- Le PDC Genève a fortement remonté la pente en 2015. Il reste tout de même en dessous de son niveau de 1999. Les résultats sont extrêmement positifs pour deux raisons :
  - Premièrement le PDC Genève arrive à contenir l'éclatement du centre en empêchant les Vert'libéraux et le PBD de prendre sa place ;
  - Deuxièmement le PDC Genève n'est plus dépendant des variations de l'UDC. En effet, en 2003, l'UDC Genève a réussi à gagner 10,8% au

détriment du PDC, des Radicaux et des Libéraux, en 2015, alors que l'UDC progresse, le PDC progresse aussi.

- La liste jeune fait un meilleur score que le PBD et toutes les listes sous-apparentées.
- Les personnes votant la liste PDC ajoutent principalement des candidats du PLR, ensuite des candidats du PS et des Verts.
- Les partis donnant des suffrages au PDC sont 1. Le PLR 2. Le PS 3. Les Verts.

### Résultats dans les communes depuis 1995





### Commentaires :

- Si on regarde l'écart des bulletins compacts entre 2011 et 2015, le PDC gagne 2053 bulletins.
- La moitié de ceux-ci proviennent de la Ville de Genève (1005). Ce résultat peut être expliqué par la présence de deux candidats très solides en Ville de Genève (liste CN), par la mobilisation de l'association et peut-être par la fidélisation de nouveaux électeurs depuis ce printemps.
- Dans le reste du canton, on observe une augmentation réjouissante des bulletins compacts surtout dans les communes suburbaines et dans les communes où nous avons un-e candidat-e (Plan-les-Ouates, +26 ; Bernex +146 ; Versoix, + 48).

## Et le deuxième siège ?

### Répartition des sièges au sein de l'appartement

Chaque liste (ou groupe de listes) reçoit autant de sièges que le nombre électoral est contenu de fois dans le total des suffrages qu'il a recueillis. Ce nombre est immédiatement supérieur au total des suffrages valables divisé par le nombre des sièges à pourvoir augmenté d'une unité. Lorsque cette première répartition n'attribue pas tous les sièges à pourvoir, le nombre de sièges de chaque liste (ou groupe de listes) est divisé par le nombre de sièges qu'il a déjà obtenus et le siège supplémentaire est attribué à la liste qui obtient le quotient le plus élevé. Cette opération est répétée tant qu'il reste des sièges disponibles.

Le nombre électoral est égal à  $(403'689 / 5) + 1$ , soit 80'738

	1ère répartition		2ème répartition	
	Suffrages	Sièges	Quotient	Sièges
DÉMOCRATE-CHRÉTIEN	121'174			
JEUNES DÉMO.-CHRÉTIENS	14'508			
	135'682	1	67'841	1
LIBÉRAUX-RADICAUX	225'081			
JEUNES JLR	5'839			
	230'920	2	76'973 *	3
VERTLIBÉRAUX	25'547			
	25'547	0	25'547	0
PBD	11'540			
	11'540	0	11'540	0
Totaux	403'689	3		4

\* = quotient le plus élevé

### Loi :

- Chaque liste (ou groupe de liste) reçoit autant de sièges que le nombre électoral est contenu de fois dans le total des suffrages qu'il a recueillis. Ce nombre électoral est le nombre entier immédiatement supérieur au total des suffrages valables divisé par le nombre des sièges à pourvoir augmenté d'une unité.
- Lorsque cette première répartition ne permet pas d'attribuer tous les sièges à pourvoir, le nombre de suffrages de chaque liste (ou groupe de listes) est divisé par le nombre de sièges qu'il a obtenus, augmenté d'une unité.

- Un siège supplémentaire est attribué à la liste qui obtient le quotient le plus élevé. Cette opération est répétée tant qu'il reste des sièges disponibles.

Nombre électoral calculé par la chancellerie : 80'738

### Scénario actuel :

- PDC :
  - Première répartition :  $135682 : 80738 = 1,68$  Soit 1 siège
  - Deuxième répartition :  $135682 : 2 = 67841$  soit 1 siège
- PLR :
  - Première répartition :  $230'920 : 80738 = 2,86$  soit 2 sièges
  - Deuxième répartition :  $230920 : 3 = 76973$  soit 3 sièges

### Scénario à 2 sièges PDC + 2 sièges PLR :

- Pour que le PDC obtienne un quotient plus élevé que le PLR lors de la deuxième répartition :  $quotient\ PLR + 1 = quotient\ PDC$  soit  $76973 + 1 = 76974$
- PDC :
  - Première répartition :  $(76974 \times 2) : 80738 = 1,9$  soit 1 siège
  - Deuxième répartition :  $153948 : 2 = 76974$  soit 2 sièges
- PLR :
  - Première répartition :  $230'920 : 80738 = 2,86$  soit 2 sièges

- Deuxième répartition :  $230920 : 3 = 76973$  soit 2 sièges

Nombre de suffrages manquant au PDC :  $153948 - 135682 = 18'266$  suffrages, soit 1660 bulletins

Le deuxième siège est à nombre électoral PLR+1, soit 18'266 suffrages, soit 1660 bulletins compacts, soit 1.62%.

### Quelques autres éléments :

#### i. La mobilisation des militants

Actions mises en place :

- Distribution de flyers du lundi au vendredi dès la rentrée scolaire une ou deux fois par jour. Ces actions étaient organisées par le canton dans divers lieux de la Ville de Genève et des communes suburbaines.
- Tous les samedis dès la rentrée, les associations communales ont organisé des stands. Le matériel leur était livré par le canton, qui avait loué un mini-bus et engagé un étudiant. Cette action a permis de soulager les associations, de rationaliser la location et la distribution du matériel.
- Présence des candidats dans un maximum d'évènements (agenda de tous les évènements recensés sur le canton envoyé chaque semaine).
- Grand fête du parti la dernière semaine qui a permis de rassembler les militants autour d'une fondue.

La mobilisation des membres a été meilleure qu'en 2011. Les associations et adhérents ont compris l'importance d'occuper le terrain.

La mobilisation de l'association PDC ville de Genève a été particulièrement impressionnante.

Les actions flyerings organisées par le PDC canton ont bien fonctionné. Les adhérents ont réussi à tenir le rythme d'un flyering par jour dans des endroits différents.

Néanmoins, les présidents d'association relèvent :

- La difficulté de motiver leurs membres après les élections communales et/ou quand ils n'ont pas de candidat sur la commune.
- L'inutilité des stands le samedi en comparaison à d'autres méthodes comme les lettres manuscrites ou le porte à porte.
- La nécessité d'un flyer pour expliquer comment voter.
- La conscience de l'efficacité du porte à porte dans certaines communes, point à développer.

#### ii. La communication

Actions mises en place (liste des points à se souvenir):

- Charte graphique élaborée par le PDC suisse, légèrement adaptée par notre graphiste, Loris Grillet. Cette action a permis d'économiser beaucoup d'argent, puisque l'adaptation complète plus création du matériel a coûté 9000 CHF.

- Choix des lieux de photographie par nos candidats : le photographe, Niels Ackermann, et l'équipe du secrétariat ont décidé de laisser aux candidats le choix du lieu pour leur photo. Ce qui a permis d'avoir un résultat très personnel, différent et vivant.<sup>9</sup>
- Budget TPG et SGA : En n'engageant pas d'agence de communication, le parti a pu engager plus d'argent pour les TPG et la SGA. 160'000 francs ont été investis dans ces deux moyens de communication, ce qui a permis au parti d'être omniprésent de début septembre à octobre.
- L'habituel tout-ménage a été supprimé au profit de lettres personnalisées pour les 35-45 ans et les 75-80 ans.<sup>10</sup> Il est également utile de noter que les JDC ont envoyé 10'000 lettres à des 18-25 ans choisis aléatoirement.<sup>11</sup>
- Deux flyers ont été produits : un A5 4 pages pour les lettres et un A5 recto/verso pour la rue. Après expérience, le 4 pages a été plus apprécié et il aurait été OK pour les actions de rue.
- Il était prévu de faire du porte à porte. L'action n'a pas été suivie. Il est absolument nécessaire de mettre cette action en route pour d'autres élections.
- Une communication soutenue a été mise en place sur les réseaux sociaux, sans que la campagne soit aussi forte qu'en 2013. Point à améliorer.

- Communication interne : les candidats auraient aimé être plus accompagnés et investis dans la préparation de la campagne.
- Des annonces ont été insérées dans la Tribune de Genève.

La communication n'a pas fait l'objet de remarques particulières. L'omniprésence du sortant a néanmoins été notée comme un point faible de la campagne pour les autres candidats et pour l'objectif du parti d'obtenir un deuxième élu.

### iii. Le travail programmatique<sup>12</sup>

Le programme du parti est principalement issu du programme de législature du PDC suisse. L'équipe du secrétariat en a fait une version genevoise qui ensuite a été corrigée par les candidats.

Le travail a commencé trop tard (fin du printemps) et aurait dû être élaboré avec un peu plus de temps et d'efforts de recherche. Le gros point faible de la campagne a été la faiblesse du contenu thématique que nous avons réussi à imposer à l'agenda au niveau suisse et genevois.<sup>13</sup>

Des fiches thématiques ont été élaborées pour les candidats, afin de les aider dans les débats etc.

### iv. Finances

---

<sup>9</sup> Annexe 5 : photos des candidats/affiches

<sup>10</sup> Annexe 6 : lettres

<sup>11</sup> Annexe 7 : lettre des JDC

---

<sup>12</sup> Annexe 8 : programme

<sup>13</sup> C'est un point qu'il est nécessaire de renforcer au sein du PDC Genève dès 2016. Développer un contenu plus fort !

Le budget alloué à la campagne était de 400'000 CHF. Le budget a scrupuleusement été respecté (même à la baisse).

Les comptes complets seront présentés suite à la révision en mai.

Il a néanmoins été noté qu'un gros effort devait être fait en termes de recherche et de fidélisation de nos sponsors.

## 2. Election au Conseil des Etats

L'Assemblée des délégués a décidé fin mai de présenter Raymond Loretan comme candidat au Conseil des Etats. Il ne figurait que sur la liste au Conseil des Etats en compagnie de Benoit Genecand, candidat du PLR.

La stratégie 1/1 de l'Entente a été considérée comme naturelle et le ticket plutôt fort.

Certains ont néanmoins remis en question le fait que le candidat ne figurait que sur la liste au National. Ces personnes ont estimé qu'il aurait pu tirer la liste en compagnie du sortant et ainsi passer un deuxième siège. Les calculs du deuxième siège et les résultats du Conseil des Etats tendent à contredire cette théorie. Il est cependant important de noter pour l'avenir que de manière générale, il y a eu un fort sentiment de « protection » du sortant au dépend d'autres objectifs du parti.

### Résultats croisés premier et deuxième tour<sup>14</sup> :

#### Commentaires :

- L'Entente a bien fonctionné car 2/3 des électeurs ont voté le ticket.
- Très peu d'électeurs (moins de 1000) ont voté l'un ou l'autre candidat uniquement.
- Le reste des électeurs se répartit de manière homogène à gauche et à droite.

- Le candidat PDC est de manière générale moins fort que le candidat PLR, même à gauche (croisements LMP ou RC).

### Résultats croisés deuxième tour

Vu les résultats du premier tour, la stratégie a été revue. En effet, les résultats des candidats de l'Entente étaient trop faibles pour imaginer que les deux puissent passer. Il ne fallait donc pas diviser les chances. Au moment de prendre cette décision, Eric Stauffer ayant annoncé son retrait, il semblait évident que la meilleure stratégie était de laisser le candidat ayant obtenu le meilleur score seul sur une liste de l'Entente, à savoir Benoît Genecand. Raymond Loretan a retiré sa candidature dans l'intérêt supérieur du PDC et de l'Entente. Nous avons refusé toute alliance avec l'UDC et le MCG et obtenu par ailleurs des garanties écrites du PLR concernant l'élection du Conseil d'Etat en 2018.

Cependant, au dernier moment, le MCG a décidé de changer sa stratégie sans nous en informer, et de présenter son candidat. Cela a mis en difficulté la stratégie de l'Entente. Mais la liste était déjà déposée à ce moment-là. De plus, on a pu observer que les électeurs refusaient de laisser 50% des sièges au sort, ils avaient donc envie de rajouter un autre candidat. Beaucoup n'ont pas compris que le vote BG-RC s'annulait et était donc inutile et le comportement électoral a mis en difficulté une stratégie de candidat unique.

---

<sup>14</sup> Annexe 8 : tableau

#### Associations des candidates et candidats par bulletin

Candidats	MAURY PASQUIER Lilliane	CRAMER Robert	GENECAND Benoît	NIDEGG Yves
MAURY PASQUIER Lilliane	1'213	34'962	6'334	
CRAMER Robert	34'962	747	4'717	
GENECAND Benoît	6'334	4'717	14'226	
NIDEGGER Yves	1'106	986	11'142	
STAUFFER Eric	600	663	1'017	

#### Commentaires :

- Résultats BG : 1/3 électeurs vote Entente pure, 1/3 à gauche, 1/3 à droite.
- L'Entente est donc la seule solution au risque de perdre 1/3 des électeurs.
- Les électeurs n'ont pas compris l'enjeu Cramer.

#### Autres points :

- En terme de communication, une campagne commune et séparée a été élaborée avec le PLR et son agence de communication UNE.

### 3 Changement de présidence

Suite aux élections fédérales et à la décision de Sébastien Desfayes de ne pas se représenter, la présidence s'est rapidement mise au travail pour préparer le processus de changement de présidence.

Il a été décidé de chercher une présidence qui puisse assumer les élections 2018 et donc prolonger légèrement son mandat.

La volonté du Comité directeur et de la présidence a été de trouver une personnalité rassembleuse et forte pour mener le parti vers les élections 2018.

Le changement sera acté le 10 mars 2016 lors de l'assemblée générale.

### 4 Réflexion sur le fonctionnement des commissions (par Antonio Perin, vice-président)

Une stratégie pour relancer les commissions du parti, qui ont historiquement une certaine difficulté à bien fonctionner a été présentée en avril 2014. Cette stratégie s'appuyait et étendait les réflexions menées au cours de la présidence précédente. Les lignes principales de cette stratégie étaient:

- Réactiver les commissions en contactant les présidents et/ou éventuellement trouver de nouveaux présidents.
- Améliorer l'implication de la députation par la désignation d'un député référent pour chaque commission. Aide de la présidence pour les actions transversales et les collaborations.
- Améliorer l'intérêt pour les participants par des actions plus focalisées, des cycles de conférences, une approche par projet du travail des commissions.

La situation n'était pas facile début 2014 avec peu de commissions actives et deux commissions sans présidence.

Un projet a été lancé à l'été 2014 avec la commission transfrontalière pour des assises à l'automne. Cependant ce projet n'a pas pu se concrétiser pour diverses raisons.

Nous avons aidé à la relance de la commission des transports (par Philippe Ruchet) dans la deuxième moitié de 2014, notamment en suggérant une coopération avec le groupement écologie-environnement.

A partir de l'été 2014 et jusqu'à mars 2015, les élections municipales ont pratiquement monopolisé le parti et réduit les possibilités d'action. L'impact des élections fédérales, bien que moins important s'est aussi fait sentir dès le début 2015.

De façon générale les élections municipales et fédérales ont impacté considérablement la disponibilité des personnes pour les activités liées aux commissions.

En avril 2015, la commission de l'économie a été relancée avec un nouveau président. Des projets intéressants ont été lancés, notamment une possible conférence avec les conseillers d'état. Cependant l'élan initial a été difficile à maintenir, en particulier à cause du fort engagement du président de la commission d'abord dans la campagne des élections fédérales et ensuite pour la présidence d'une importante association. La présidence de la commission de l'économie est actuellement vacante.

La relance des commissions reste néanmoins à ce jour un ouvrage qui est encore sur le métier. Plusieurs commissions (économie, sécurité et enseignement) restent sans présidence et seules deux commissions (outre la commission judiciaire) se réunissent relativement régulièrement (écologie, même si ce n'est pas formellement une commission, et transports).

Plusieurs pistes sont néanmoins encourageantes : la nomination de députés référents est une excellente initiative et donne un meilleur poids aux commissions. De nouvelles idées ont été proposées comme par exemple l'organisation d'assises ou de conférences spécifiques par les commissions. La création de commissions dédiées à des projets spécifiques est aussi une idée qui a été évoquée.

Les prochaines années sans élections majeures devraient permettre de continuer de façon plus focalisée le travail de relance des commissions.

Il est également utile de noter que depuis le début 2016, deux nouveaux membres ont montré leur intérêt pour présider une commission.

Une commission thématique « familles en 2016 » a été mise en place pour un temps court de trois mois. Son objectif est de présenter un papier de position à l'AD en avril. Ce type de commission est organisée comme projet spécifique, en suivant une des pistes proposées par la stratégie.

## 5. Recrutement/relance des associations

Depuis décembre 2015, le secrétariat et les associations se sont remis au travail sous la direction de Daniel Fischer pour lancer un travail de recrutement et de dynamisation de certaines associations en 2016. Deux pistes ont été évoquées :

- Une action de visibilité/recrutement mi-mai : chaque association va écrire des cartes manuscrites à une partie de sa population communale. La carte aura pour thème « les transports » afin de coller avec les votations du mois de juin. Le graphiste est en train de terminer le dessin de la carte, afin que les associations puissent avoir leur stock pour écriture au plus tard début avril.
- Le développement du porte à porte : un gros projet de systématisation et d'organisation doit être préparé par le secrétariat lors du premier semestre.

De plus, une aide spécifique est mise en place par le secrétariat pour certaines associations.

## 6. Votations

Toutes les prises de positions pour les votations sont disponibles en suivant ce lien : <http://pdc-ge.ch/votations/>

## 7. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU GROUPE PDC AU GRAND CONSEIL (JUIN 2015-FÉVRIER 2016)

### A. Objets déposés par la députation (par ordre de dépôt)

#### 1. R 791 : proposition de résolution pour un accueil immédiat des réfugiés venant de Syrie

Compte tenu de la situation dramatique que vivent de nombreuses familles syriennes en route vers une Europe déchirée politiquement sur la question de l'accueil, le présent texte invite modestement le Conseil d'Etat « à se mettre immédiatement à disposition de la Confédération pour prendre en charge un nombre important de migrants syriens ».

*En suspens devant la commission des droits de l'Homme (droits de la personne)*

#### 2. M 2290 : proposition de motion pour une administration publique au service de ses administrés

Compte tenu à Genève de « la lourdeur parfois extrême des procédures administratives ainsi que leur longueur souvent exagérée et difficilement justifiable » dont pâtissent bon nombre d'administrés souvent perdus, le présent texte invite le Conseil d'Etat à réfléchir aux moyens permettant une meilleure optimisation des services administratifs cantonaux.

*A l'ordre du jour depuis octobre 2015*

#### 3. M 2291 : proposition de motion pour garantir une meilleure continuité des soins à la personne âgée tout au long de son parcours de vie

Compte tenu de la nécessité d'améliorer la quotidien des personnes âgées en perte d'autonomie, le présent texte invite, entre autres, le Conseil d'Etat à améliorer l'information concernant les prestations socio-sanitaires existantes ainsi

qu'à impliquer plus étroitement les communes dans la politique publique de la personne âgée.

*A l'ordre du jour depuis octobre 2015*

#### 4. PL 11760 : projet de loi sur la lutte contre la traite des êtres humains (LTEH)

Compte tenu du fléau que constitue l'exploitation professionnelle et sexuelle ayant cours dans notre canton, le présent texte propose un arsenal législatif de plusieurs articles visant notamment à renforcer la protection des victimes en leur garantissant « un accès aux ressources du réseau d'institutions appelées intervenir dans ce domaine ». Le projet de loi a également le mérite de définir ce que signifie juridiquement la « traite des êtres humains » ainsi que de créer un-e délégué-e administratif nommé par le Conseil d'Etat, rattaché-e au département de la sécurité et de l'économie et chargé de « remplir les tâches de coordination, d'évaluation et d'information » visés par la LTEH.

*En suspens devant la commission des droits de l'Homme (droits de la personne)*

#### 5. M 2300 : proposition de motion pour la création d'un hôtel des patients ainsi que pour l'augmentation des unités d'accueil temporaires médicalisées, un nouveau concept d'hospitalisation.

Compte tenu de l'augmentation des « hospitalisations ne nécessitant pas des soins aigus ou complexes », le présent texte invite le Conseil d'Etat à « étudier la possibilité de construire un hôtel des patients », destiné à accueillir notamment des patients parfaitement autonomes, en début ou fin d'hospitalisation, afin de désengorger les HUG.

*A l'ordre du jour depuis décembre 2015*

**6. PL 11797 : projet de loi modifiant la loi sur les procédés de réclame (LPR) (F 3 20) (Contre la publicité pour le petit crédit)**

Compte tenu de l'important risque encouru principalement par les jeunes, souvent moins expérimentés en matière de gestion de l'argent et surtout moins méfiants, de s'endetter auprès de prêteurs, le présent texte propose d'interdire sur le domaine public ainsi que sur le domaine privé visible du domaine public, toute publicité en faveur des petits crédits, au même titre que le tabac et l'alcool actuellement. Cette proposition, aussi modeste est-elle, paraît logique et cohérente au vu des programmes de prévention auxquels participe notre canton de même qu'elle répond aux vœux exprimés par le gouvernement genevois en 2013 et la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ).

**B. Moments forts de la législature**

**i. Session des 4 et 5 juin – M 2279 : Stade de Genève : « Sortons de l'impasse ! »**

Le Grand Conseil a approuvé à une large majorité cette motion signée par tous les partis. Le texte demande au Conseil d'Etat de décréter le Stade de Genève d'utilité publique et de prévoir un soutien financier des collectivités publiques destiné aux travaux d'entretien de l'infrastructure de même qu'il propose un soutien financier à la Fondation du Stade de Genève, sous réserve d'une transparence complète sur la gestion financière.

**ii. Session des 25 et 26 juin – Comptes 2014**

Le groupe PDC, cohérent et responsable, a accepté le rapport de gestion du Conseil d'Etat et les comptes 2014 de l'Etat, considérant que ce dernier a parfaitement respecté et conduit la politique souhaitée par le Grand Conseil. Seules deux

politiques publiques ont été refusées pour des raisons purement idéologiques : la mobilité et la sécurité, indépendamment de la qualité du bilan intermédiaire de notre magistrat, Luc Barthassat. Le groupe a également reconnu l'excellent travail de notre grand argentier, Serge Dal Busco, dans la gestion des finances de l'Etat, malgré l'absence de vision stratégique à moyen et long terme du législatif genevois en matière de politique des finances.

**iii. Session du 27 août 2015 – R 786 : pour garantir le respect de la législation lors de licenciements sur le chantier du CEVA**

Cette résolution socialiste invite le Conseil d'Etat « à intervenir pour veiller à l'application de la loi et des conventions de travail applicables dans notre canton », citant le cas précis d'Eaux Vives Infra SA, dont le texte demande la suspension des licenciements annoncés.

Le groupe PDC a soutenu ce texte et ainsi permis son renvoi au Conseil d'Etat, martelant que l'Etat devait se montrer irréprochable dans la conduite des grands travaux.

**iv. Session des 17 et 18 septembre – PL 11470-A (loi sur l'instruction publique (LIP) (C 1 10))**

Le Grand Conseil a largement adopté la révision totale de la loi sur l'instruction publique, rendue nécessaire par le système HarmoS. La nouvelle mouture intègre désormais un chapitre entier consacré à l'école inclusive de même qu'elle consacre le principe de l'école obligatoire jusqu'à 18 ans et inclut des dispositions concernant la pédagogie spécialisée, les réseaux d'enseignement prioritaire, la formation des enseignants et le contrôle des écoles privées. Le groupe PDC a bien évidemment soutenu cette révision, saluant l'attention portée par le DIP aux élèves en difficulté, quelle qu'en soit la nature,

et les efforts faits dans ce sens, via notamment l'instauration du Centre de transition scolaire.

**v. Session du 24 septembre – PL 11585-A (loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT) (A 2 04))**

Le Grand Conseil a adopté cet important projet de loi-cadre, qui constitue une première étape dans la clarification – exigée par la nouvelle Constitution de 2012 – de la répartition des tâches et des compétences entre les communes et le canton ; une répartition désormais placée sous les principes de "proximité, subsidiarité, transparence et efficacité". Le groupe PDC a apporté son total soutien à ce texte, saluant à cette occasion une réforme allant dans le sens d'un renforcement des compétences des communes ainsi que la prise en considération des avis de l'Association des Communes Genevoises (ACG) et de la Ville de Genève afin de conclure des compromis raisonnables pour le bien de tous.

**vi. Session des 15 et 16 octobre – PL 11593 : projet de loi ouvrant un crédit d'étude préliminaire de 108 000 F sur les impacts de l'introduction d'un péage urbain pour l'avenir des transports publics à Genève**

Le groupe PDC a accepté du bout des lèvres un crédit final de 250'000CHF – initialement 108 000 F – destiné à étudier la mise en œuvre d'un péage urbain visant à désengorger le trafic à Genève ; du bout des lèvres car s'il est intéressant pour la députation d'étudier la faisabilité et l'impact d'un péage, cela ne doit par contre nullement présager sa volonté de soutenir une telle mesure, à ses yeux la dernière à mettre en œuvre pour régler les problèmes de mobilité. Il convient d'abord de connaître tous les impacts du système avant de vouloir l'expérimenter. Le crédit d'étude sera en partie financé par la Ville de Genève, d'entente avec ses autorités.

**vii. Session des 12 et 13 novembre – PL 11408 : projet de loi modifiant la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (mesures de soutien en faveur des locataires et de l'emploi) (« Plus de liberté pour les locataires »)**

Le groupe PDC, tout comme une majorité du Grand Conseil, a défendu ce projet ambitieux qui vise à faciliter l'accès à la propriété privée pour les locataires habitant leur propre logement. Face aux craintes légitimes de la gauche de voir se multiplier les congés-vente et toutes formes de spéculations de la part de locataires acheteurs-revendeurs intéressés, l'amendement déposé par le PDC garantissant des cautions supplémentaires contre de tels effets pervers (temps de location augmenté de deux ans, prix médian du m<sup>2</sup> identique à celui d'une zone de développement, non-contrainte de départ ou d'achat sur les autres locataires) a été largement accepté par le plénum.

**viii. Session des 3 et 4 décembre – PL 11769 (projet de loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (contreprojet à l'IN 154))**

Le groupe PDC s'est vivement engagé en faveur de ce projet consensuel, sans doute le plus important de cette législature, en tout cas en ce qui concerne la mobilité. Malgré ses nombreux détracteurs, ce projet de loi défendant la paix des transports est malgré tout parvenu à s'imposer avec de faibles modifications, qui n'enlèvent rien à sa substance. Même s'il ne constitue pas une révolution, le texte voté souhaite offrir une réponse globale au problème de la mobilité à Genève, en lieu et place de la seule priorité de transports publics demandée par l'initiative des Verts. Il vise ainsi à fluidifier la circulation dans notre canton à travers la réduction du trafic automobile dans l'hypercentre et la diminution du trafic de transit. Rappelons enfin que ce projet de loi se base sur un

premier texte déposé par notre magistrat, Luc Barthassat, acteur essentiel à la conclusion de cet accord historique, qui, selon ses propres termes, « donne des clés pour agir sur l'un des sujets qui préoccupent le plus la population ».

**ix. Session des 17 et 18 décembre – Budget 2016**

C'est malheureusement une ambiance délétère qui a rapidement plombé les discussions budgétaires de décembre dernier, lors desquelles le Parlement a fait – une fois de plus ? – la démonstration de sa capacité à saboter les décisions les plus importantes pour le canton et ses citoyens. A coups d'amendements et positions délirantes, le MCG a réussi à mettre à mal les compromis fragiles trouvés entre les partis gouvernementaux pour donner un budget à Genève. Le groupe PDC a condamné l'attitude indigne et irresponsable du MCG de même qu'il a regretté voir le PS, les Verts et le PLR ne pas tenir leurs engagements face à leurs énièmes provocations. C'est avec regret que le groupe, dans ce contexte, a décidé de refuser l'entrée en matière sur le budget, jugeant que les douzièmes provisoires étaient alors la seule option fiable et la plus confortable pour le gouvernement et encourageant par la même occasion chaque acteur politique à réfléchir au danger institutionnel auquel Genève se retrouvait confrontée par leur posture idéologique.

**x. Session des 28 et 29 janvier – IN 157 « OUI à la grande Traversée du Lac ! »**

Le Grand Conseil s'est prononcé à une large majorité en faveur de l'IN 157 déposée l'an dernier par le PLR et le PDC. Malgré de nombreuses critiques assénées à l'encontre du projet, la position doctrinaire de la gauche n'a de loin pas convaincu le Parlement, en grande partie acquis à la nécessité de ce projet capital pour l'avenir et la prospérité de notre canton. Jugé inutile, passéiste, voire dangereuse par

ses détracteurs, l'initiative nourrit pourtant les attentes de nos concitoyens en matière de mobilité : ancrer dans la Constitution le principe d'une traversée du lac « permettant l'achèvement du contournement de Genève » (art. 192A, al. 1), ceci afin de désengorger les voies de communication en allégeant le centre-ville de ses goulets d'étranglement trop bien connus de la population. Le groupe PDC espère à terme une union sacrée des partis politiques autour de la traversée, qui nécessitera de l'ensemble des forces du Parlement pour que celui-ci puisse légiférer au mieux sur ce projet.

**xi. Session du 4 février**

**- PL 10105 : projet de loi modifiant la loi instituant une assurance en cas de maternité et d'adoption (En vue de l'institution d'un congé paternité et d'un congé parental)**

Le Grand Conseil s'est montré particulièrement frileux à l'idée d'ouvrir une brèche dans notre politique familiale quasi-inexistante, en refusant ce projet de loi datant déjà de 2007 qui proposait l'instauration d'un congé paternité de deux semaines et d'un congé parental de six mois. Soucieux de ne pas forcer l'Etat à s'immiscer dans le partenariat social auquel notre parti est particulièrement attaché, le projet de loi présentait pourtant l'avantage de ne pas être contraignant pour l'employeur, celui-ci n'étant pas obligé d'octroyer ledit congé. Cet argument n'a pas suffi à convaincre la droite économique pour qui de telles prestations, estimées à 130 millions de francs pour Genève, prédisaient une augmentation des charges pour les PME. Malgré la nécessité et l'importance de favoriser une meilleure conciliation entre vie professionnelle et familiale pour le groupe PDC, la majorité PLR-UDC-MCG a justifié son refus en prétextant la

prérogative fédérale en la matière ainsi que les conséquences économiques importantes.

- **M 2160 : Proposition de motion pour un congé parental cantonal**

Même sort pour la proposition de motion déposée par la députée PDC Anne Marie von Arx-Vernon, laquelle invitait le Conseil d'Etat « à utiliser la latitude octroyée aux cantons par la législation fédérale en matière d'assurance-maternité » ainsi qu'« à modifier la législation cantonale pour permettre aux parents de bénéficier d'un congé parental à prendre durant les deux dernières semaines du congé-maternité genevois (semaines 15 et 16) ». Celle-ci, soutenue uniquement par le groupe PDC, s'est pour finir retrouvée dédaigneusement balayée d'un revers de main par la très large majorité du Parlement, qui a refusé de voir dans ce projet une reconnaissance légale du rôle des pères, jugeant à tort que la motion spoliait les mères de leur congé au profit de leur compagnon. Malgré ces deux refus, le groupe PDC, convaincu que la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale est un défi de société majeur attendu par de nombreux jeunes parents, continuera à s'investir pour la mise en place à Genève d'un congé parental.

xii. **Session des 25 et 26 février**

- **Le député PDC Jean-Marc Guinchard accède à la présidence du Grand Conseil**

Le PDC Jean-Marc Guinchard, ancien constituant et actuel député depuis 2013, a été porté à la présidence du Grand Conseil, plébiscité par 55 voix contre 19 pour le député MCG Eric Stauffer et 14 pour le député MCG Jean-Marie Voumard : le MCG, une fois de plus, ne sera pas parvenu à ravir le siège malgré les habituelles mises en scène outrancières dont le

Parlement est malheureusement trop coutumier. Homme engagé et discret, l'actuel secrétaire général de l'Association genevoise des EMS (AGEMS), président de l'Association Genevoise des Sections de Samaritains (AGSS) et désormais nouveau Président du Grand Conseil a rappelé, lors de son discours d'investiture, la nécessité pour le premier pouvoir du canton de revenir à un esprit de travail parlementaire davantage consensuel et tourné vers l'intérêt général. Le PDC genevois lui adresse encore une fois ses plus vives félicitations et lui souhaite plein succès dans sa nouvelle fonction, qui, sans nul doute, sera aussi passionnante que laborieuse.

- **PL 11836 : projet de loi modifiant la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF) (D 1 05) (Abrogation du « Personal stop »)**

La gauche et le MCG ont notamment voulu par ce projet de loi, abroger le PL 11398-A, mieux connu sous le nom de « Personal stop ». Ce texte, voté en novembre dernier et soutenu par le groupe PDC, visait à renforcer le frein à l'endettement en permettant la création de nouveaux postes à la seule condition qu'une diminution équivalente soit effectuée ailleurs, l'objectif à terme étant d'amorcer une réduction de la dette cantonale jusqu'à la faire correspondre aux revenus annuels de l'Etat. Le PLR a répondu à la fuite en avant de la gauche et du MCG en proposant un amendement visant à intégrer dans la loi une clause référendaire afin que l'objet parlementaire soit soumis au peuple, proposition soutenue par le groupe mais balayée par le plénum. Au vu de la nécessité de maintenir un cadre légal contraignant afin que des réformes structurelles conséquentes soient opérées de la part de l'Etat, le groupe PDC a maintenu son soutien au « Personal stop » et donc refusé le projet de loi d'abrogation, malheureusement acceptée à une large majorité.

- **PL 11834 : projet de loi abrogeant la loi 11721 sur la suspension des augmentations annuelles dues aux membres du personnel de l'Etat (LSAMPE) (B 5 16), du 17 décembre 2015.**

Le MCG, fidèle à ses éternels retournements de veste, est revenu sur son soutien au PL 11721-A, voté le 17 décembre 2015, qui prévoyait d'attribuer au Conseil d'Etat la compétence de l'octroi de l'annuité, compétence jusque-là détenue par le Grand Conseil. Le groupe PDC, à l'origine de cette mesure politique importante visant à délester le Parlement, regrette la position du plénum, dont une majorité a fini par accepter l'abrogation ; le groupe regrette plus particulièrement la position des Verts, revenus également sur leur position de décembre dernier. Le groupe PDC continuera de se battre pour restituer cette compétence indispensable au Conseil d'Etat afin que ce dernier, comme tout employeur, puisse enfin maîtriser totalement sa politique salariale et négocier librement des primes de fin d'année avec ses employés. Par ailleurs, le Grand Conseil ne devra plus subir le psychodrame annuel des annuités et pourra aborder les débats budgétaires avec plus de sérénité. Il en aura bien besoin.

## 7. Finances du parti

Un rapport complet sera transmis à l'AD en mai. Il est néanmoins déjà important de noter que la présidence a atteint son objectif d'avoir un budget (année non électorale) d'avance.

Un effort important a été fait pour limiter le nombre de débiteurs du parti.

Dans le futur, un véritable plan de recherche et de fidélisation des sponsors doit être mis en place.

À noter que c'est en 2016 que le parti verra l'effet du changement de cotisation.